

Inf'eau

N°3

Pêche



ACTUALITES

Rappels et Nouveautés

Animations écrevisses :

Comme mentionné dans la dernière newsletter, les animations de découverte de la pêche des écrevisses dans la cadre de l'opération la nature en famille vont commencer à partir du mardi 9 juillet. Elles auront lieu les mardis 16, 23, 30 juillet ainsi que les mardis 13 et 20 août. Le tarif est de 6 euros par personne et gratuit pour les moins de 12 ans. N'hésitez pas à vous inscrire à la Fédération de pêche au 03 86 61 18 98. Nous vous donnerons l'ensemble des renseignements nécessaires. Pour rappel, ces animations ont lieu sur la rivière Cure à proximité du lac des Settons.

Nouveaux dépositaires :

- L'AAPPMA de la Charité a un nouveau dépositaire : Le café restaurant associatif « le jardin inattendu » situé 4 rue Ernest DURAND à Garchy. Les horaires d'ouverture pouvant varier suivant la saison, vous pouvez contacter l'établissement au 03 45 26 24 18.
- L'AAPPMA de Donzy a également un nouveau dépositaire : Le bar tabac presse, le QG situé 17 rue Notre Dame à Donzy. L'établissement est ouvert lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 7h à 21h, samedi et dimanche de 9h à 21h.

Lac de Pannecièrre :

Suite à plusieurs appels de l'EPTB Seine grands lacs, gestionnaire du barrage, nous tenons à rappeler aux pêcheurs, qu'il est strictement interdit de circuler et de stationner dans l'enceinte du lac. La gendarmerie s'est rendue sur place pour verbaliser les contrevenants. Si le bivouac est autorisé sur les parcours de pêche de la carpe de nuit, il n'en est pas de même sur le reste du lac.

Soyez vigilant car il est également interdit de faire des feux.

Sommaire

Garderie

Formation GPP

Contrôle Pêche

Rappel garderie

**Convention
gendarmerie**

Animation

Junior fishing tour

Open float-tube

Brigade verte

Entretiens divers

Halieutisme

Pêche de la Carpe

**Impact des pêcheurs,
soyons responsables**

Technique

Inventaires piscicoles

Retrouvez nous sur nos réseaux



**Fédération de Pêche et de Protection
des Milieux Aquatiques de la Nièvre**

03.86.61.18.98 / fede.peche58@gmail.com



Face à une recrudescence de mauvais comportements constatés au bord de l'eau, la Fédération de pêche a décidé d'accentuer fortement ses contrôles (de nuit et lors des weekends). Le bilan des premières opérations est édifiant avec pas moins d'une trentaine de procédures depuis l'ouverture du brochet (Pêche de nuit, Pêche en réserve, pêche dans les ouvrages, pêche sans carte etc...) qui s'ajoutent à celles déjà réalisées depuis le début d'année.

Formation Garde pêche particulier :

Pour ceux qui souhaitent devenir garde particulier, une formation aura lieu au siège de la Fédération de chasse de la Nièvre la première semaine de Juillet, du 1er au 4.

Rappelons que cette formation est obligatoire pour être assermenté en tant que garde pêche particulier.

Rappel garderie :

Suite à plusieurs questions, nous vous rappelons que la pêche dans les écluses est strictement interdite. Il est néanmoins possible de pêcher à 4 lignes en amont et à une ligne dans les 50 mètres en aval.



Rappelons que les pêcheurs ont le devoir de s'informer sur les évolutions de la réglementation pêche. Les différentes informations sont mentionnées chaque année dans le guide de la pêche et sur le site internet de la Fédération. En cas de doute, contacter la Fédération de Pêche au 03 86 61 18 98 ou par mail fede.peche58@gmail.com



Signature d'une convention entre la Gendarmerie et la Fédération de Pêche de la Nièvre.

Le lundi 3 juin a eu lieu au Groupement de gendarmerie départementale de la Nièvre la signature d'une convention de partenariat entre les services de la Gendarmerie et la Fédération de Pêche de la Nièvre ayant pour objectifs :

- Partager l'expérience de chacun et apporter un appui technique entre nos structures (formation des gardes pêche particuliers, connaissances des milieux aquatiques et de la réglementation pêche auprès des gendarmes ...)
- Créer un lien de proximité entre les gardes pêche et les brigades de gendarmerie
- Mettre en place un réseau d'échange entre le monde de la pêche et les unités de gendarmerie
- Organiser et programmer des opérations de contrôle coordonnées et des opérations d'urgence (contrôles, atteintes à l'environnement, pollutions ...)



Colonel BURLET et Jean-Philippe PANIER Président de la FDAAPPMAS8



La signature de cette convention a permis de formaliser des actions et des engagements communs au service des milieux et de la biodiversité.

Rappelons que les pêcheurs ont le devoir de s'informer sur les évolutions de la réglementation pêche. Les différentes informations sont mentionnées chaque année dans le guide de la pêche et sur le site internet de la Fédération. En cas de doute, contacter la Fédération de Pêche au 03 86 61 18 98 ou par mail fede.peche58@gmail.com



Championnat « junior fishing tour » :

Les circuits de compétition du « junior fishing tour » sont l'aboutissement d'une volonté commune de la Fédération Nationale de Pêche en France (FNPF), de la Fédération Française de Pêche Sportive (FFPS) et du Groupement de l'Industrie Française d'Articles de Pêche (GIFAP) de proposer aux jeunes pêcheurs et pêcheuses, pré-adolescents et adolescents des espaces de rencontre et de confrontation.

Ces circuits de compétition sont, pour le moment, tournés autour de deux disciplines : La pêche au coup et la pêche aux leurres depuis le bord. Ils se feront du niveau départemental au niveau national avec pour finalité l'attribution des titres de champion(ne) de France dans les catégories d'âges concernées. Ils seront donc les circuits officiels de pêches sportives pour ces disciplines et catégories d'âges.



Pour chaque épreuve, 40 participants au maximum. Il y aura deux classements. Un pour les juniors (- de 14 ans l'année du titre) et un pour les espoirs (- de 17 ans l'année du titre).

Pour ce premier test, la Fédération de Pêche de la Nièvre va proposer deux manches départementales de pêches aux leurres du bord (dates et lieu à déterminer entre le mois de septembre 2024 et le mois de mai 2025). Pour accéder à la manche régionale, il faudra obligatoirement participer à ces deux épreuves et se classer parmi les meilleurs compétiteurs (nombre de qualifiés à déterminer). Ensuite, une manche régionale aura lieu en juin 2025 et les premiers classés pourront prétendre à la finale nationale qui se déroulera dans les semaines suivantes (date à déterminer).

Espérons qu'un jeune Nivernais deviendra champion de France.



Pour pouvoir participer à cette épreuve, un coût dérisoire de 2 euros sera demandé aux participants pour obtenir une licence auprès de la FFPS.

Pour ceux qui prétendent au titre suprême, il faudra anticiper les déplacements sur les différents sites de pêche.

D'ici début juillet, un bulletin d'inscription sera disponible sur notre site internet.



Concours float tube :

C'est officiel !!! Le concours float tube de l'étang de Vaux aura lieu le samedi 21 septembre 2024. Il n'a pas pu avoir lieu l'an passé suite à la fermeture de la pêche due à un niveau très bas et une forte augmentation de la température de l'eau.

Open float-tube carnassiers

Etang de Vaux

Samedi 21 septembre 2024

Organisé par la Fédération de Pêche de la Nièvre et l'AAPPMA de Vaux

3ème édition

3500 €

de dotations

1 lot à chaque participant

Programme du concours

7h : accueil des compétiteurs / café

9h - 12h: manche 1

14h - 17h: manche 2

17h30 : remise des prix

Restauration possible sur place

Engagement : 35€/pêcheur

Places limitées à 50

Inscription préalable obligatoire

(Pas d'inscription sur place)

Renseignements et inscriptions :

Fédération de pêche de la Nièvre

03.86.61.18.98



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
PÊCHE



Le dossier
d'inscription sera
disponible en
ligne à partir du
1er juillet.

BRIGADE VERTE



Brigade verte :

Ces dernières semaines, les agents de la brigade verte ont réalisés plusieurs travaux d'entretien : Carpodrome de Cercy la tour, réservoir du Chatelet, trou de la folie à Fourchambault.

Ils ont également retiré les bouées et panneaux qui matérialisaient les zones de frayères sur les lacs du Morvan.

Des panneaux d'information ont également été posés sur le nouveau parcours famille de Luthenay (en cours de labellisation).



Depuis le samedi 25 mai, les zones de protection de frayères sur les lacs du Morvan (Chaumeçon, Saint Agnan, Pannecièrre) ont été levées et sont accessibles à la pêche toutes techniques, dans le respect de la réglementation en vigueur.



Inf'eau *Pêche*

PRATIQUE DE LA PÊCHE ET HALIEUTISME

Pêche de la Carpe



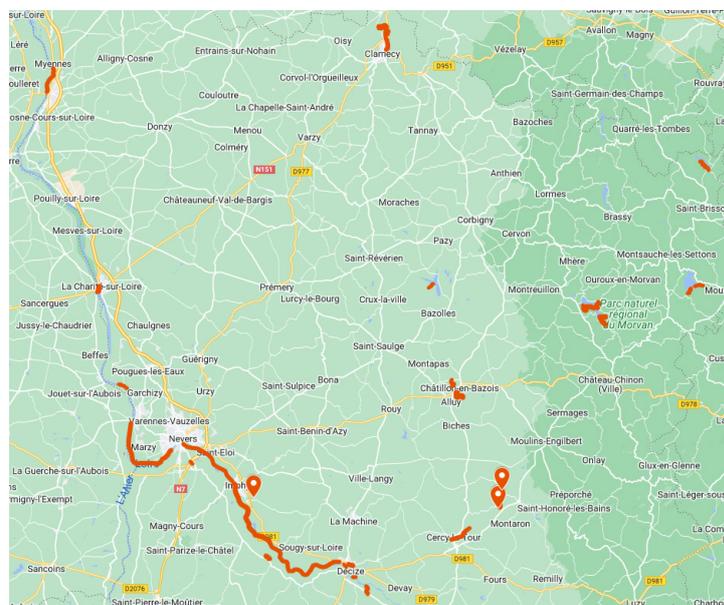
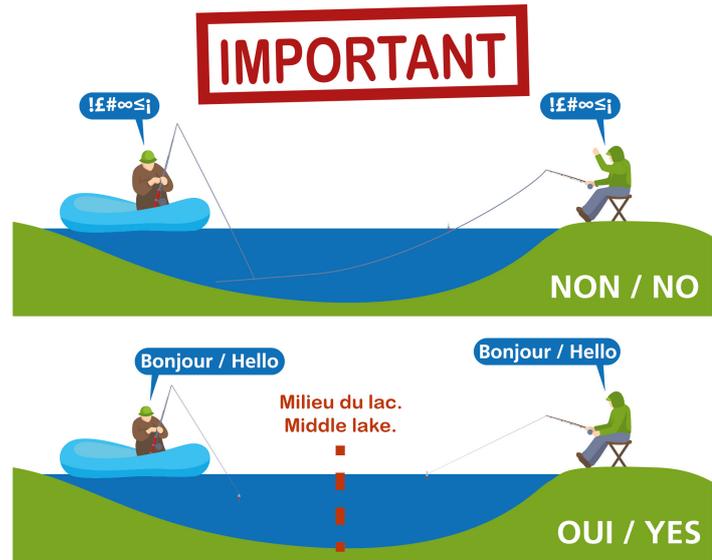
Pêche de la carpe :

Suite à de nombreux débordements constatés sur certains plans d'eau du département, nous tenons à rappeler quelques règles à respecter pour une meilleure cohabitation avec les autres pêcheurs et usagers de l'eau.

Rappelons que l'instauration des parcours de nuit et la tenue du bivouac restent possibles à condition que les pêcheurs respectent les lieux et les autres usagers. Faisons une rapide synthèse des abus constatés ces dernières années sur les parcours de pêche de nuit : Arbres coupés pour faire des feux, vols de bois, poubelles laissés sur place, vols de poissons, altercations avec les baigneurs et autres pêcheurs, tapage nocturne, distance de pêche non respectée, pêche de nuit hors secteurs, plombs envoyés sur les bateaux dans les ports etc.

Si nous sommes tous d'accord pour reconnaître que ces comportements sont dus à une minorité...l'impact rejaille sur l'ensemble des pêcheurs de carpes.

Nous subissons des pressions de plus en plus importantes pour retirer des secteurs de nuit ou les fermer durant la période estivale.



Parcours de Nuit :

Le printemps rime avec reprise de la pêche et notamment celle de la carpe de nuit. Les nuits sont plus douces et l'activité des poissons augmente significativement. N'hésitez pas, en ce début de saison, à tester les nombreux parcours de nuit.

Carte sur le site de la Fédération de Pêche
<https://www.federationdepeche58.fr/parcours-de-peche-3/parcours-carpe-de-nuit-15.html>



Impact des pêcheurs, soyons responsables :

Christophe PAGE, animateur et pêcheur avant tout, nous a fait parvenir des photos d'oiseaux (jeune goéland et héron) retrouvés morts lors de ses sorties découverte. Malheureusement, les photos prouvent à nouveau que certains pêcheurs ne respectent pas la nature et laisse leurs déchets de pêche (fils, hameçons, sac d'amorce vide, leurres abimés) au bord de l'eau et ne se préoccupent pas de leur impact direct. Le monde de la pêche subit une pression de plus en plus forte des mouvements écologistes et animalistes radicaux et force est de constater que ces comportements irrespectueux nuisent encore un peu plus à notre image.



FEDERATION DE PECHE DE LA NIEVRE
RESPECTONS L'ENVIRONNEMENT

AMIS PECHEURS
VOUS DEVEZ DONNER L'EXEMPLE
LAISSEZ VOTRE EMPLACEMENT PROPRE
APRES CHAQUE PARTIE DE PECHE



RAMASSEZ ET EMMENER VOS DETRITUS



Respectez ce site, ne laissez pas vos déchets dans la nature.



Résultats des pêches d'inventaire piscicoles sur les annexes hydrauliques :

Dans la dernière newsletter nous vous avons informé du début de la campagne des pêches d'inventaires piscicoles destinées à étudier la reproduction du brochet sur certaines zones de frayères répertoriées. Les résultats sont inégaux selon les secteurs, mais il semblerait que le frai ait eu lieu assez tôt en saison.

Les pêches électriques réalisées dans ce cadre ne sont que des pêches d'échantillonnage. Une petite partie de la frayère est prospectée, et il faut bien sûr en tenir compte dans les résultats obtenus en mettant en parallèle la superficie pêchée et les alevins capturés.

Lors de l'inventaire de la frayère de St Didier, annexe hydraulique de l'Yonne, le 30 avril 2024, 54 alevins de brochets ont été récupérés, pour 109 gr de poids total. Les tailles oscillent entre 32 et 96 mm. On constate ainsi de grosses différences, soit liées à une croissance variable selon les individus, soit à des pontes étalées dans le temps par plusieurs géniteurs.

Des espèces d'accompagnement assez typiques des bras morts étaient également présentes, comme des tanches, des rotengles, des perches soleil, mais aussi quelques espèces plus sporadiques comme des goujons, des chevesnes et des pseudorasboras.

Pour la frayère du Dornant, annexe de la Loire à Devay, les résultats sont surprenants par rapport aux années précédentes. Une meilleure reproduction semble avoir eu lieu, donnée à mettre directement en rapport avec les niveaux d'eau importants de la Loire en ce début d'année, entre autres au moment où les géniteurs remontent dans les bras morts tels que celui du Dornant. La bonne connexion entre la Loire et la boire a été déterminante.

Une trentaine d'alevins de brochets ont été capturés lors de la pêche du 3 juin. Ce n'est pas tant le nombre qui ressort de cet inventaire, mais la taille impressionnante des poissons issus de la reproduction de cette année. On parle dans notre jargon de 0+. Ici, même s'il s'est écoulé un mois entre la pêche sur le bras de l'Yonne et celle-ci, les alevins mesurent entre 60 et 190 mm, avec une majorité de poissons au-dessus de 120 mm. Celui de 190 mm pèse 42 grammes !!!

Malheureusement, le Dornant a un problème de déconnexion rapide avec la Loire, et la plupart de ces petits brochets se retrouvent coincés. Le problème est ici assez complexe à résoudre car la distance jusqu'à la Loire est de quasiment 700 mètres....

Soyons cependant optimistes pour cette année 2024 pour les autres frayères ligériennes !





Campagne d'inventaires piscicoles dans la Nièvre :

Comme chaque année, la Fédération de Pêche réalise à partir du mois de juin des pêches d'inventaires piscicoles pour le compte des deux agences de l'eau (Seine Normandie et Loire Bretagne) dans le cadre du suivi de la qualité des milieux aquatiques menés par le service de l'eau du conseil départemental...

Une quinzaine de stations d'inventaire (et de fait de rivières) sont au programme de l'année 2024, réparties à la fois sur le Morvan et le bassin Seine, et sur le bassin Loire.

Les données récoltées puis analysées permettront de mettre en avant la classe de qualité du cours d'eau par rapports à la présence et la quantité des espèces de poissons attendues à cet endroit. On parle d'Indice Poisson Rivière (IPR). Cette note vient alimenter une série d'autres données sur la physico-chimie de l'eau, sur la présence de diatomées, et celle de macro invertébrés plus ou moins polluosensibles. Les Agences de l'Eau compilent tout cela et concluent sur la qualité globale du milieu aquatique concerné.

Clairement, c'est souvent l'indice poisson qui est déclassant. En effet, il traduit l'état hydromorphologique du cours d'eau, et donc la détérioration ou non de l'habitat. Pour bien comprendre, l'eau qui coule peut être éventuellement de bonne qualité physicochimique, mais si la rivière a subi un recalibrage, ne possède plus de ripisylve, ou est bien plus chaude qu'elle ne devrait être, le peuplement de poissons se retrouve modifié de façon drastique !

Concernant la publication des résultats des pêches, des rapports seront édités en fin d'année. Nous ne manquerons pas de les mettre à disposition sur notre site Internet.



Les poissons apportent une information particulièrement intéressante car ils constituent de véritables indicateurs du fonctionnement des milieux aquatiques en raison, d'une part, de leur position au sommet de la chaîne alimentaire et d'autre part, de leur sensibilité à la qualité de l'eau et à l'intégrité physique de l'habitat
L'impact de l'électricité sur les poissons induit une "nage forcée", liée aux contractions musculaires asymétriques. Les opérateurs récupèrent les poissons dans une épuisette, ils sont ensuite identifiés, pesés, mesurés et mis en stabulation le temps de récupérer. Une fois toute la manipulation terminée, ils sont remis à l'eau vivants.

